

## **Conseil municipal du 11 avril 2019**

**Présents** : MM Milet, de Vallavieille, Mme Gournay, MM Lesseline, Férey, Leconte, Jamet, Mme Rolland, MM Martin, Vasche

**Absente excusée** : Mme Plaisance

**Absents** : M Harel, Mme Letourneur

### **1) Approbation compte rendu de mars 2019**

L'ensemble du conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

### **2) Opération aménagement du site d' Utah Beach**

Suite à la réunion du 22 mars avec les services de l'Etat, un plan est présenté à l'ensemble du conseil municipal avec les éventuels travaux envisageables. Dans un premier temps, il serait étudié la possibilité de supprimer le stationnement en bord de route, en bord de mer et sur l'aire de pique-nique. De même, l'agrandissement du parking actuel serait envisagé et permettrait le stationnement des cars, des camping-cars et des voitures tout en conservant une partie du terrain pour l'aire de pique-nique à laquelle serait incluse une aire de jeux pour enfants. L'idée de créer un rond-point au carrefour de la Madeleine n'est dans l'immédiat pas retenue, de même pour la création d'un parking complémentaire dans un terrain situé en face du parking existant. Les personnes désirant aller à la plage pourront également se stationner à la descente du camping face à la base de loisirs. Les membres du conseil municipal regrettent qu'aucun aménagement ne soit possible pour éviter la traversée de route aux piétons dans ce secteur. Monsieur le Maire précise que ces aménagements permettraient également de renforcer la sécurité aux abords du musée (sécurisite, vigipirate).

Dans un premier temps, il est nécessaire de rédiger un cahier des charges et de recruter un architecte pour lancer un appel d'offres. Le conseil municipal accepte l'ensemble des démarches à mettre en œuvre pour ce dossier.

### **3) Délibération projet éolien**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société JP Energie Environnement dont le siège social est à Saint-Contest est venue en mairie présenter un projet d'implantation d'éoliennes après avoir identifié deux zones potentielles pour la mise en place de ce parc. Monsieur le Maire présente une carte aux conseillers et précise que les exploitants et propriétaires de terrain qui seraient concernés par ce projet ont été conviés à une réunion le 1<sup>er</sup> avril. Le conseil municipal est invité à se prononcer pour la réalisation d'une étude approfondie par cette société. Considérant que l'ensemble des exploitants et propriétaires ne souhaitent pas la poursuite de ce projet, le conseil municipal refuse à l'unanimité l'étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune.

### **4) Délibération modificative budgétaire**

Suite à une erreur de saisie du budget, une décision modificative est nécessaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que soient effectuées les écritures qui s'imposent.

### **5) Proposition vente terrain à la commune**

Madame Lerévérard a informé par courrier la commune de son souhait de vendre la parcelle B55 jouxtant le cimetière. Le conseil municipal pour se prononcer désire connaître le prix de vente de ce terrain de 17a 19ca. Un courrier sera adressé au vendeur pour un complément d'information avant une prise de décision.

## **6) Projet ancienne poste**

Monsieur Boscher, architecte, a adressé une proposition estimative détaillée pour transformer l'ancienne poste en restaurant et réaménager le logement situé à l'étage. Travaux restaurant/bar = 102 500€, travaux embellissement et sécurité du logement = 35 000€, travaux façade = 98 000€. A ces montants, il faudra ajouter la mission de maîtrise d'œuvre ainsi que la mission de l'aménageur extérieur. Monsieur le Maire précise que le matériel professionnel sera à la charge du locataire. Le conseil municipal, considérant le coût que représenterait ces travaux, souhaite poursuivre l'étude et accepte de missionner Mr Boscher pour ce dossier tout en lui demandant de revoir le projet à la baisse.

## **7) Préparation 75°**

- Monsieur le Maire transmet une invitation à l'ensemble des conseillers pour la première projection du film « The Girl who wore Freedom » qui aura lieu le vendredi 24 mai à 18h45 au musée.

-Utah Memory Tour : Monsieur le Maire explique aux conseillers que cette association demande 3100€ de subvention pour couvrir les frais qu'elle aurait pour la période du 4 au 9 juin. Monsieur le Maire pense qu'un maximum de 2 500€ serait envisageable à la seule condition que la sécurisation et la surveillance du site soient assurées pendant ces quelques jours par l'association. N'ayant pas l'ensemble des éléments pour statuer, le conseil municipal réétudiera le dossier à la réunion de mai.

-Association L-Birds : Le 9 juin, Monsieur Passera Rodolphe, souhaite qu'atterrisse 6 avions Pipers et demande donc l'attribution d'une subvention considérant un budget prévisionnel de 8670€. Monsieur le Maire précise au conseil, qu'il n'est pas habilité à donner une autorisation et que Monsieur le Préfet Maritime, Monsieur le Préfet de la Manche et la Dréal n'ont à ce jour pas donné leur accord pour cet événement. Monsieur le Maire fait également part de son inquiétude pour la sécurisation du site et du public dans la mesure où l'ensemble des services du département (pompiers et gendarmes) sont déjà en poste au parachutage de Ste Mère Eglise et au festival « les papillons de nuit ». Le conseil municipal réétudiera la demande quand les services de l'Etat auront délivré les autorisations.

- Service téléphonie et internet à Utah : Une demande a été faite auprès d'Orange pour obtenir un réseau wifi qui permette des connexions importantes lors de la présence des 3000 jeunes sur le site d'Utah. Des propositions tarifaires ont été adressées à la mairie, à savoir : 3000 connexions au réseau avec accès internet très haut débit pour 25 501€ HT, 250 connexions pour 6920€ HT. Le conseil municipal refuse ces propositions considérant le coût jugé beaucoup trop important.

-Association PROCOM : Monsieur le Maire explique que cette association a un projet d'implantation d'hôtel dans la région mais qu'aucune possibilité n'a pu leur être proposée sur notre commune. Néanmoins, beaucoup de groupes viennent visiter le musée par leur intermédiaire et une délégation de 700 personnes dont des vétérans souhaite assister à la cérémonie du 6 juin à 17h à Utah. Une réception suivra la cérémonie, et il est donc nécessaire de prévoir une structure permettant l'accueil d'environ 1000 personnes. Un devis de Vilquin location correspondant à nos besoins a été adressé à

la mairie pour un montant de 14 914.32€. Le conseil municipal accepte le devis et Monsieur le Maire précise qu'une convention sera signée avec l'association pour assurer le remboursement de cette location correspondant à leur engagement verbal.

- Trail des Pathfinders : Monsieur Hervé Valognes président du Comité des Fêtes de St Germain de Varreville souhaite obtenir une subvention pour l'organisation du trail le 7 juin prochain. Le conseil municipal refuse à l'unanimité de subvention cette activité.

- USNRG : Monsieur le Maire informe le conseil que le groupe « United States Navy Reenactment Group » souhaite organiser une cérémonie au monument de la Navy le 6 juin à 16h00. Un courrier sera adressé au responsable pour qu'une autre date soit envisagée dans la mesure où la cérémonie officielle à Utah sera à 17h00.

- Monsieur le Maire explique aux conseillers que Madame Simon vient de créer une nouvelle association qui a pour but d'honorer l'ensemble des combattants de l'opération Neptune dont Mr Chatas. Une stèle en marbre bleu sera érigée près du monument de la marine et une plaque avec l'inscription des 6 marins décédés et des 11 blessés sera apposée à côté. La mairie attend un devis de l'entreprise Maloisel pour cette plaque.

-Entreprise Fortin : un nouveau devis est proposé pour l'entretien et la peinture extérieure de la salle hexagonale du musée pour un montant de 6089.50€ HT. Le conseil accepte ce devis.

-Travaux musée : Monsieur le Maire donne un compte-rendu de l'ensemble des travaux effectués au musée à ce jour. L'ouverture et la pose de la baie pour le food corner sont terminées et le matériel de projection est monté. Les travaux d'occultation sont commencés mais ne conviennent pas et une solution devra être trouvée par Mr Kelemen pour permettre une projection de qualité du film de la barge.

-Rechargement sable : Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Cuquemelle effectuera du rechargement en sable à partir du 26 avril à proximité du musée. Les conchyliculteurs, entraîneurs de chevaux, et habitants du lotissement seront prévenus de cette opération. Pour permettre de futurs rechargements, les services de l'Etat demandent à ce que la commune fasse une étude d'impact pour avoir un plan pluriannuel de rechargement. Le conseil municipal, malgré le coût que peut représenter une telle étude, accepte de lancer cette étude.

## **8) Personnel**

Frais de déplacement : suite à l'arrêté paru le 26 février 2019, le conseil municipal doit délibérer concernant le remboursement des frais occasionnés pour des formations. A l'unanimité, les membres du conseil décident de rembourser les frais de déplacement au départ de la résidence administrative (mairie de Ste Marie du Mont) si le véhicule communal n'est pas disponible. La photocopie de la carte grise des véhicules personnels des agents devra être fournie en mairie pour l'application du barème de remboursement. Il est important de noter qu'une distinction est faite entre les formations d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement dans le décret d'application.

Stagiaires : Le conseil municipal accepte l'embauche de deux stagiaires de longue durée, 4 mois au sein du musée à temps complet. Ils seront rémunérés sur la base de la gratification de stage de 3.75€ de l'heure.

Création de poste : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2° Classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de façon à permettre la validation de l'examen professionnel de la secrétaire si la commission du centre de gestion donne un avis favorable en juin.

### **9) Devis complémentaire église**

Charles de Vallavieille informe le conseil que les travaux du clocher seront terminés le 24 avril prochain. Quelques petites réparations d'ardoises vont avoir lieu et les gouttières seront vidées la semaine prochaine.

Monsieur le Maire précise qu'il va être nécessaire d'effectuer des travaux pour la couverture de la tour d'escalier. De plus, l'entreprise Biard Roy a adressé un devis pour le remplacement du battant de la grosse cloche d'un montant de 2 118€ TTC. Le conseil municipal accepte ces travaux.

### **10) Questions diverses**

- Dotations : Monsieur le Maire informe le conseil que la notification des dotations est parvenue en mairie dernièrement et qu'il y aura une baisse de 3465€ par rapport au budget prévisionnel.

- FIR : Monsieur le Maire a signé la convention avec le conseil départemental pour permettre d'obtenir la subvention pour les travaux effectués à la maison des assistantes maternelles.

- Droits de préemption : deux dossiers ont été reçus en mairie pour les propriétés de Mr Dessolier et pour le château de Ste Marie. Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas préempter.

- Emplacement : Monsieur Juillet a fait parvenir une demande pour installer un camion pizza sur la commune 1 soir par semaine (le vendredi). Ayant déjà un commerce identique une fois par semaine, le conseil municipal donne un avis défavorable.

- Ancien garage rue Eisenhower : Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Mr Quéval demandant un complément de dossier et notamment la copie d'une attestation signée par Mr Lavillonnière en 1993. Le secrétariat de mairie a adressé l'ensemble des documents demandés.

- Permanence électorale pour le dimanche 26 mai :

Henri MILET : 8h-9h Yvette GOURNAY : 9h-13h	Charles de VALLAVIEILLE : 13h-16h Henri MILET : 16h-18h
Gilbert JAMET : 8h-10h Marc FERREY : 10h-13h	Pierre MARTIN : 13h-18h
Bernadette ROLLAND : 8h-12h	Thomas VASCHE : 12h-16h
	Jean-Philippe LESSELINE : 13h-15h Bertrand LECONTE : 15h-18h

Karine Plaisance, Céline Letourneur et Franck Harel seront contactés pour compléter les permanences.